Réf. Farde e-Assemblées : 2302733

N° OJ : 157

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Subside 2019 à la sprl Happy Few Communication.- Montant : 9.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2019;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Octroyer un subside pour un montant de 9 000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2019 à la SPRL Happy Few Communication, pour l'organisation de "Experience Luxury Brussels".

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2019.

Annexes :